

🏠 > Justice

Un média sur Internet évoque des problèmes de management : le zoo-refuge La Tanière annonce qu'il va déposer plainte en diffamation

La gestion managériale du zoo-refuge La Tanière, à Nogent-le-Phaye, est mise en cause dans un documentaire vidéo publiée jeudi 21 août sur le site Internet Vakita. La structure a réagi ce vendredi 22 août 2025, en déclarant son intention de porter plainte pour diffamation.

L'ÉCHO
RÉPUBLICAIN



Photo d'illustration. Près de 600 animaux résident dans le zoo refuge de la Tanière, à Nogent-le-Phaye, en faisant une attraction touristique du département.

Le documentaire de 18 minutes publié par le média Internet Vakita, créé en 2022 par Hugo Clément et Régis Lamanna-Rodat, évoque, outre la gestion managériale du zoo-refuge, des négligences.

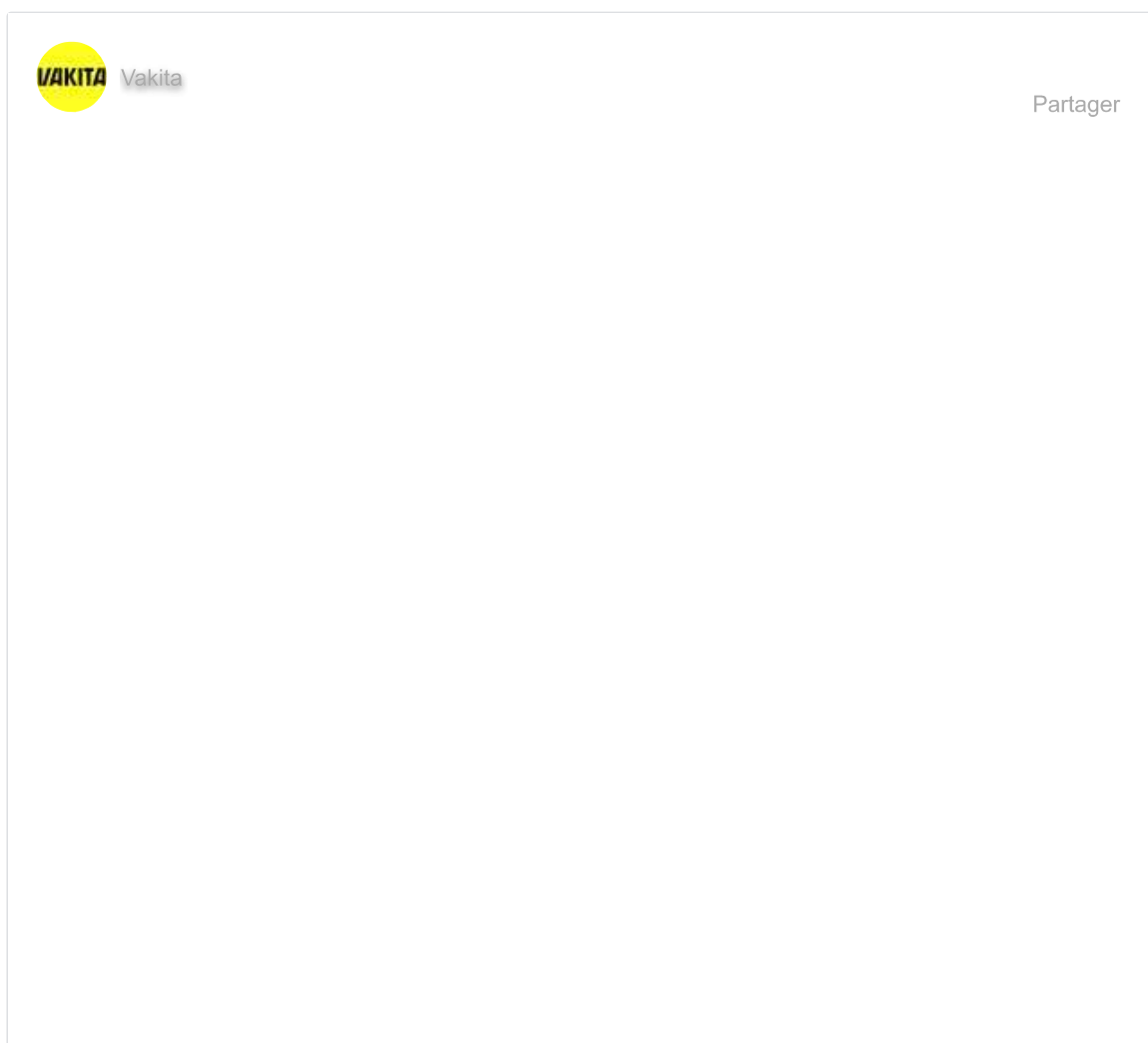
Au lendemain de cette publication, le zoo-refuge situé à Nogent-le-Phaye, près de Chartres, a réagi sur sa page Facebook en annonçant son intention de porter plainte

« À la suite de la diffusion par le média Vakita de propos diffamatoires portant sur leur gestion de La Tanière, Francine et Patrick Violas ont mandaté leurs avocats, Maîtres Amarante Murino et Tristan Simon, afin de déposer une plainte en diffamation ».

Page Facebook La Tanière

Pour rappel, la diffamation est définie par la loi comme un acte « consistant à affirmer un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne. Le fait en question doit être suffisamment précis pour pouvoir faire l'objet de preuve », peut-on lire sur le [site Service public](#).

Cette publication suscite de vives réactions sur les réseaux sociaux, d'internautes qui cautionnent le contenu de la publication ou défendent La Tanière.



Selon les informations de L'Écho Républicain, le zoo-refuge serait concerné par au moins une plainte et une enquête.